



## **ACIDH**

Action Contre l'Impunité pour  
les Droits Humains

Action against impunity for human rights

Avenue Des Usines N°317/Coin avenue Kasavubu

Commune de Lubumbashi – R.D.C.

Tél : 0024397108022 et 00 243 970 11 202

E-mail : [acidhrdc@ic-lubum.cd](mailto:acidhrdc@ic-lubum.cd)

## **RAID**

*Rights & Accountability  
in Development*

PO Box 574, Oxford, OX2 8ZU

Royaume Uni

Tél. (44) 1865 436 245

Fax: (44) 1865 270 721

E-mail: [raid.oxford@ntlworld.com](mailto:raid.oxford@ntlworld.com)

### RAPPORT CONJOINT sur

# KILWA,

*Une année après le massacre d'octobre 2004*

*ACIDH - RAID, Octobre 2005*

## *Prologue*

*(...) C'était le 16 octobre 2005 vers sept heures du matin. (...) Nous étions couchés à même le sol sur les dos, moi et mes quatre compagnons d'infortune, parmi une douzaine d'autres personnes que nous avons trouvées, ligotées et littéralement battus par des militaires à l'hôtel Kabyata, QG opérationnel du Colonel Adémar Ilunga Kote Kubaya. Celui qui était plus proche de moi saignait du nez et moi même j'avais reçu un coup de pied à la tête.*

*Survinrent le Colonel Adémar et le chef de poste de l'ANR à qui nous avons rappelé la consigne par lui donnée aux fuyards de rentrer dans leurs maisons. Le Chef de poste ANR demanda que nous soyons déliés sans pour autant nous laisser partir.*

*(...) C'est alors qu'arrive à moto monsieur Cédric, responsable à l'époque de la sécurité de Anvil Mining, en provenance de Dikulushi. (...) Alors qu'il s'entretenait avec le Colonel Adémar, celui-ci lui demande une aide en farine de maïs pour ses soldats. Cédric lui répond qu'il n'a plus grand-chose mais qu'il va lui trouver soixante sacs de 25 kilos.*

*Environ une heure après, vers 10 heures, un camion de marque Magirus chargé de sacs de farine, escorté d'une camionnette de marque Isuzu appartenant à Anvil, arrive sur les lieux. Il est ordonné à nous cinq de décharger la cargaison. Ce que nous faisons avec empressement.*

*Après, Adémar a ensuite ordonné que tous les détenus fussent embarqués dans le camion et conduits à Dikulushi où, selon lui, un avion les amènera à Lubumbashi. Sitôt dit, sitôt fait ; mais le camion n'arrive pas à se déplacer à cause du blocage de la barre de direction. C'est la camionnette qui va*

*servir pour transporter les détenus, après qu'un soldat en ait pris la conduite et quatre autres soldats soient montés à bord, suivie par monsieur Cédric à moto.*

*(...) Quelques instants, monsieur Cédric rentre suivi de la camionnette vide de ses occupants et annonce au Colonel qu'un accident grave vient de se produire à Nsensele (à 3 Km de Kilwa vers Dikulushi) et tous les détenus viennent de mourir. Ils ont été enterrés sur le lieu même de l'accident.*

*(...) Pendant que je rentrais à la maison, vers 15 heures, tête vide et à jeun, je me dis de passer vérifier si la trop vieille femme qui vivait en face de chez moi a survécu. (...) Une balle lui avait troué le front et emporté toute la cervelle, tandis qu'une autre lui avait transpercé les hanches de part en part...*

### ***Un témoin oculaire***

# **PLAN DU RAPPORT**

## **0. Recommandations**

- *Au Gouvernement de la R.D. Congo*
- *A la Cour Militaire du Katanga*
- *A la Police Fédérale Australienne (AFP)*
- *A Anvil Mining Congo*

## **1. Introduction**

- *Rappel des faits sur les évènements de Kilwa*
- *Objectifs de la mission de terrain à Kilwa*
- *Méthodologie de travail*

## **2. Rapport proprement dit**

- *Bilan relatif à la situation sécuritaire*
- *Réactions des autorités publiques et parties impliquées*
- *Enquêtes et réactions des différents acteurs intéressés*
- *Réactions et mesures prises par Anvil Mining*
- *Position de quelques membres des organisations de la société civile de Kilwa*
- *Les victimes et les témoins*

## **3. Conclusion**

## **0. RECOMMANDATIONS**

### ***1. Au Gouvernement de la R.D.C.***

- De donner l'accès à la justice pour les survivants.
- D'octroyer une sépulture digne d'être humain aux victimes décédées.

### ***2. A la Cour Militaire du Katanga***

- De fixer dans les meilleurs délais le dossier de Adémar Ilunga alias Kote Kubaya et consorts afin que la vérité sur le sanglant drame de Kilwa soit définitivement connue et que la justice soit rendue aux innocentes victimes ;
- De garantir la sécurité des victimes survivantes et des témoins qui auront déposé devant elle ;
- De garantir la sécurité des organisations locales de défense des droits de l'homme en les préservant des menaces et des risques éventuels encourus pour leur soutien à cette cause.

### ***3. A la Police Fédérale Australienne***

- D'accélérer et d'étendre leurs investigations sur le rôle présumé de Anvil Mining Congo dans la commission des violations des Droits de l'Homme à Kilwa ;

### ***4. Au Groupe de la Banque Mondiale/MIGA***

- D'établir si les exigences et les garanties relatives au soutien accordé au projet Anvil Mining dans une situation post-conflit ont été satisfaites

### ***5. A l'entreprise Anvil Mining Congo***

- De rendre public son rapport d'investigation interne sur les incidents de Kilwa d'octobre 2004 ;
- D'encourager et d'assister ses agents actuels ou anciens de témoigner individuellement devant les autorités judiciaires congolaises et australiennes sur ce qu'ils seraient à mesure de savoir en rapport avec les violations des Droits de l'Homme par les FARDC et dans lesquelles l'entreprise serait impliquée.
- De se montrer plus coopérative avec les organisations indépendantes et la presse dans la recherche commune de la vérité sur ces incidents éplorés afin qu'à l'avenir, une telle situation ne se reproduise.

# 1. INTRODUCTION

Le présent rapport est publié à la date anniversaire du massacre de Kilwa survenu du 14 au 16 octobre 2004, dans le but de participer à la recherche de la justice à travers une triple motivation :

1. *Exiger la reconnaissance aux victimes survivantes l'accès à la justice pour réclamer leur droit à l'indemnisation et aux victimes décédées, leur droit à une sépulture digne d'êtres humains ;*
2. *Participer à l'établissement des responsabilités (civiles et pénales) des faits à charge des différents acteurs présumés coupables ;*
3. *Tirer des leçons de responsabilité morale de l'implication éventuelle de l'entreprise citée.*

L'ACIDH, une organisation qui lutte contre l'impunité en RDC, basée à Lubumbashi et RAID, une ONG britannique qui milite pour accroître la responsabilité éthique des entreprises multinationales, basée à Oxford notent que si aucune controverse n'existe au sujet du massacre, des exécutions sommaires, des pillages ... confirmés d'ailleurs par le rapport de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUC), personne à ce jour n'en a été désigné clairement et publiquement comme auteur ou responsable, poursuivi et puni conformément à la loi.

Les victimes dont les corps sont jetés dans des fosses communes, n'ont toujours pas eu droit à une sépulture digne ; leurs ayants droits ne sont pas indemnisés ; aucune autorité politique n'a informé l'opinion publique sur les circonstances exactes de ces atteintes aux droits humains.

Par contre, des menaces sont faites contre des ONG dont l'ASADHO/Katanga qui a rendu public le premier rapport sur

les incidents en janvier 2005 et autres personnes qui osent demander aux juridictions compétentes de rétablir la vérité ; des officiels, des notabilités traditionnelles et l'entreprise citée dans l'affaire se préoccupent exclusivement à laver l'image de la compagnie. Des associations se créent à foison pour la circonstance et sèment de la confusion dans l'opinion au mépris des droits des victimes.

Au regard de cet état des choses et mues du souci de rétablir la vérité et d'assurer une justice aux victimes par et à travers des poursuites contre les auteurs présumés, il était devenu impérieux pour l'ACIDH et le RAID de s'enquérir de la situation à la base avec pour centre d'intérêt le sort des victimes et témoins qui ont donné leurs avis à la chaîne australienne de télévision publique, Four Corners.

### *1.1 Rappel des faits sur les événements de Kilwa<sup>1</sup>*

Entre le 22 et le 24 octobre 2004, une équipe de l'Unité d'enquêtes spéciales de la Division de droits de l'homme de la MONUC, composée d'officiers des sections de droits de l'homme, des affaires politiques, des affaires humanitaires, de la protection de l'enfance et de l'information publique, a effectué une mission d'enquête sur les événements survenus dans la Cité de Kilwa, après que la situation soit rentrée dans l'ordre<sup>2</sup>.

*Ce Rapport sur les conclusions de l'Enquête Spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations de droits de l'homme commises par les FARDC à Kilwa (Province de Katanga) le 15 octobre 2004, outre la conclusion et les*

---

<sup>1</sup> Au delà de multiples versions des faits présentées par des organisations et autres institutions, ce rapport s'inspirera du rapport de la MONUC.

<sup>2</sup> Le rapport de cette mission n'est pas rendu public à ce jour. Il peut toutefois être obtenu sur demande écrite adressée au Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur William Swing.

recommandations auxquelles il aboutit, résume les faits en ces termes :

*« Suite à la contre-attaque lancée par les éléments des FARDC (62ème brigade dirigée par le Colonel Ilunga Adémar) le 15 octobre 2004 afin de déloger un mouvement insurrectionnel mal organisé et faiblement armé qui avait occupé la localité de Kilwa dans les premières heures du 14 octobre 2004, plus de 100 personnes ont été tuées. L'équipe de la MONUC a pu obtenir des informations concernant la mort de 73 personnes dont au moins 28 auraient été victimes d'exécutions sommaires. L'équipe a aussi découvert que les FARDC ont été responsables d'actes de pillage, d'extorsion et de détention illégale. »<sup>3</sup>.*

Le rapport poursuit au §36 que *« selon des témoignages oculaires obtenus par la MONUC, les FARDC ont utilisé des véhicules de la compagnie minière Anvil Mining au cours de leur opération à Kilwa. Ces véhicules auraient été utilisés pour transporter des biens pillés ainsi que des cadavres - qui pourraient avoir inclus des victimes d'exécution sommaire - jusqu'au site de Nsensele où la MONUC a localisé deux fosses communes et une tombe individuelle. Anvil Mining a confirmé à la MONUC que les FARDC ont utilisé ses véhicules tout en niant que ces derniers avaient servi à transporter des cadavres ou des biens pillés. Anvil Mining a aussi reconnu que des avions affrétés par la compagnie pour évacuer son personnel vers Lubumbashi ont transporté les 14 et 15 octobre environ 150 soldats FARDC dans la zone des opérations. Ces avions ont été aussi utilisés pour transférer à Lubumbashi certains des*

---

<sup>3</sup> Rapport sur les conclusions de l'Enquête Spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations de droits de l'homme commises par les FARDC à Kilwa (Province de Katanga) le 15 octobre 2004, §2.



*suspects rebelles arrêtés par l'armée après sa contre-attaque sur Kilwa. La MONUC a pu confirmer que trois chauffeurs de Anvil Mining ont conduit les véhicules de la compagnie utilisés par les FARDC et que des rations alimentaires ont été fournies aux forces armées - selon Anvil - afin de prévenir tout risque de pillages des civils. Anvil aurait aussi reconnu avoir contribué au paiement d'un certain nombre de soldats».*

### ***1.2 Objectifs de la mission de terrain à Kilwa***

- a) Evaluer la situation politique et sécuritaire actuelle du secteur de Kilwa en général et celle des personnes victimes et ou témoins, recueillir leurs doléances et besoin de justice ;
- b) Enregistrer les réactions des autorités locales et des différentes parties impliquées ;
- c) Relever les réactions et les mesures envisagées par l'entreprise Anvil Mining par rapport aux allégations sur son implication alléguée dans le massacre d'octobre 2004
- d) Identifier les victimes et témoins

### ***1.3 Méthodologie de travail***

La mission de terrain à Kilwa organisée par l'ACIDH, a consisté essentiellement en des entretiens avec les différentes personnes ciblées, et en des visites porte à porte des victimes encore présentes dans la localité.

En fin une descente sur le charnier à la localité de Nsensele a été faite.

Cependant, les problèmes de transport, le début des opérations des recensements électoraux qui a coïncidé avec le séjour de la mission et l'indisponibilité de certaines sources sont à mettre au compte des difficultés rencontrées.

## **II. RAPPORT PROPREMENT DIT**

### **2.1. Bilan relatif à la situation sécuritaire**

#### *2.1.1. Situation politique et sécuritaire dans le Secteur de Kilwa*

La situation politique et sécuritaire du Secteur de Kilwa est relativement calme. Il s'agit cependant d'un calme précaire qui couve des tensions sociales internes liées à la fois aux tensions latentes entre communautés ethniques non originaires à la contrée accusées par la communauté autochtone d'avoir occupé tout l'espace économique et le plus de postes au sein de l'unique entreprise présente dans le secteur. Ces tensions sont alimentées par des discours des leaders ethnico-politiques à Lubumbashi ou à Kinshasa et relayés à la base à travers des mutualités. Il ne faut pas ignorer le fait que le Colonel Adémar n'étant pas originaire du lieu, son intervention est diversement interprétée selon chacun.

Par ailleurs, des faits récents illustrent cette précarité : en date du mercredi 15 septembre 2005, un convoi de Anvil transportant des malles d'argent pour la paie des agents a été attaqué sur la route vers Dikulushi par des militaires des FARDC, dont certains exécutants ont été arrêtés<sup>4</sup>; mais le cerveau de l'opération est resté intacte. Le policier Shebele de l'escorte a été grièvement blessé et acheminé à Lubumbashi.

En outre, les militaires responsables du massacre d'octobre 2004 n'ont été déplacés de la localité que tout récemment en juillet. Ce remplacement n'empêche pas les tracasseries militaires, policières et des différents services de

---

<sup>4</sup> Des prénoms des militaires suivants sont cités : Capitaine John, un lieutenant, Honoré, Mobutu

sécurité<sup>5</sup> qui se traduisent en terme de torture, d'extorsion des biens, et des séquestrations, etc.

### ***2.1.2 Situation sécuritaire des victimes et leurs besoins de justice***

#### **a) Situation sécuritaire des victimes**

Jusqu'à la fin de la mission, pas un seul cas d'insécurité ou de menace de victimes n'a été rapporté. Ni les survivants du massacre, ni ceux qui avaient été en contact avec les reporters de 'Four Corners'.

A part le fait que juste après la reprise de Kilwa en date du 15 octobre 2004, l'organisation des deuils ou des funérailles était formellement interdite sur toute la Cité et la présence des soldats responsables du massacre pendant 9 mois dans la localité a, sans doute, contribué à entretenir un climat d'insécurité et de terreur pour les familles des victimes et les témoins.

Jusqu'à la date d'anniversaire, les corps des victimes sont toujours enfouis dans des fosses communes à Nsensele, d'autres gisent en des lieux encore inconnus pendant que l'autorité politique ne facilite pas les familles qui ont constaté les disparitions de leurs membres l'accès aux dépouilles ni de leur donner une information exacte.

Les survivants quant à eux endurent une souffrance jamais soulagée, ils n'ont rien à dire au sujet de leurs morts ou des dommages subis. A leur place, une « société civile » s'est érigée en porte parole et publie des pétitions que personne parmi les victimes rencontrées n'a connaissance. Ce climat détermine l'attitude de la population à l'égard de Anvil Mining

---

<sup>5</sup> Une dame prénommée Esther a été torturée pendant toute la nuit du mardi 20 à mercredi 21 Septembre 2005 au poste de l'ANR pour simple rumeur qu'elle aurait vendu son enfant en Zambie, alors que ce dernier vivait tranquillement chez son Oncle de qui il a été ramené pour raison d'enquête.

et des évènements d'octobre 2004, contrairement à ce qui est présenté par certains responsables locaux : Chefs traditionnels, fonctionnaires administratifs et sécuritaires qui sont payés mensuellement par l'entreprise.<sup>6</sup>

### **b) Besoins de justice et doléances des victimes**

La majorité des survivants du massacre voudrait connaître la vérité à la fois sur le Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Katanga (MRLK) et son leader Kazadi Mukalay, et sur l'incident. Les membres des familles des victimes décédées que les chercheurs ont rencontrés ont exprimé sans équivoque leur besoin de s'en remettre à la justice en vue d'obtenir réparation.

Grande a été la surprise des personnes interrogées d'apprendre qu'un mémorandum a été rédigé au nom de la population de Kilwa sans en connaître les initiateurs ni les motivations d'une telle démarche. De toutes les familles des victimes rencontrées, aucune n'a reconnu avoir été ni consultée, ni avoir pris connaissance d'un tel document qui, à en croire le communiqué de presse de Anvil du 23 Août 2005, a été ratifié par plus de 3.700 personnes.

Un extrait de cette pétition repris à la page 3 dudit communiqué ne reprend que les noms de sept (7) personnes qui se trouvent être des autorités traditionnelles<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Une source dont l'anonymat a été requis, a confié que mensuellement Anvil Mining disponibilise une enveloppe de près de 5. 000,00 U\$ pour payer les autorités congolaises locales.

<sup>7</sup> Celles-ci ont déclaré à la page 1§1 de la pétition: « Nous, Chefs Coutumiers du secteur de Moëro, réunis ce 27 juin 2005, en Comité des Chefs Traditionnels à Kilwa, Chef-lieu de ce secteur - Moëro, venons de porter un vibrant démenti formel au sujet de l'objet mieux renseigné en marge, relatif aux accusations mensongères portées contre la Société ANVIL MINING CONGO pour sa présumée participation au massacre de la population lors des évènements malheureux de Kilwa du 13 au 14 octobre 2004 ». A la fin et sur une page séparée du texte, ont signé les 8 personnes suivantes : Michel KABUNDI, chef de groupement Kilomba ; Roger SHULA MWELWA, chef de terre Shula. Célestin NDOBA MAMBWA, chef de

## 2.2 Réactions des autorités publiques et parties impliquées

### 2.2.1. Réactions des autorités congolaises locales et provinciales

a) Entretien avec les autorités locales rencontrées au cours de la mission de terrain, notamment le Chef Secteur de Kilwa, monsieur Mucheki Kalunga et son Secrétaire Administratif Emmanuel Mwamba.

Ils ont déclaré n'avoir aucune position officielle à prendre par rapport aux évènements d'octobre 2004 en dehors de celle de la hiérarchie à Lubumbashi. Ils reconnaissent cependant le massacre des populations civiles et l'implication de Anvil; mais ils exonèrent cette dernière par le fait de l'état de guerre, de l'intérêt national et de la protection des investisseurs.

A la question précise de savoir s'ils étaient au courant de l'existence d'une réquisition ou d'un ordre verbal d'une autorité permettant aux FARDC d'utiliser le charroi automobile de Anvil, ils soutiennent ne pas être au courant d'un tel ordre précis car eux-mêmes étaient absents ou en fuite; toutefois vue la pratique en la matière, l'état de nécessité, l'urgence et l'intérêt national, ils n'y auraient trouvé aucun inconvénient.

Quant au massacre lui-même, ils reconnaissent son existence mais ils soutiennent que ces crimes ne sont à mettre que sur le seul compte du Colonel Adémar qui avait agit de son propre chef; Anvil ne devrait pas être condamné pour cela; d'ailleurs il existerait une sorte d'accord tacite entre l'Etat et l'entreprise en vertu duquel cette dernière doit aider l'administration locale chaque fois qu'elle a besoin de quelque

---

groupement Kyaka; KABWENDE NGOYI, chef de localité Kantenge (Kilwa); KIBAMBO SEPWE, chef de localité Kinsali (Kilwa); KABENGELE KALABA, chef de localité Katuti (Kilwa); NGOYI MANGAZINI, président ABAZEKAT et coordinateur de la Croix-Rouge locale; KYUNGU ILUNGA Jacques.

chose sans compensation aucune : le transport des officiels, la fourniture en carburant, le transport gratuit par les avions affrétés par l'entreprise, le paiement des « primes » aux différents chefs (mais pas à tous), etc., ce depuis plus de deux ans<sup>8</sup>.

A une autre question de savoir si les responsables de Anvil Mining auraient pu être au courant qu'il se perpétrait un massacre avec l'usage de leurs véhicules, ils soutiennent qu'il est impossible que Anvil n'ait pas été au courant de ce qui se passait d'autant plus que ses véhicules étaient conduits par les chauffeurs de l'entreprise, bien que par moment ce sont des militaires qui les conduisaient aussi. Mais cela devait être plus fort qu'eux vu l'état de guerre.

Parlant des réalisations accomplies par Anvil Mining pour l'intérêt public, les interlocuteurs ont simplement noté le rafraîchissement des murs et l'électrification de l'hôpital de Kilwa, la construction d'une école primaire à Dikulushi et l'emploi journalier donné aux populations locales. Ils estiment que cela est très insuffisant. En outre, l'entreprise pose des problèmes sérieux du point de vue de l'administration locale : la société échappe à tout contrôle des services publics et ne répond devant aucune autorité de Kilwa.

#### **b) Autorités locales et provinciales :**

- Le 11 juin 2005, la lettre n° 10/0844/CAB/GP/KAT/2005 ayant pour objet « *Notre réquisition du 14 octobre 2004* » est adressée par le Gouverneur de Province, Monsieur Urbain Kisula Ngoy à Monsieur Bill Turner, Directeur Général de Anvil Mining pour « *confirmer<sup>9</sup> les instructions données*

---

<sup>8</sup> Des sources qui ont requis l'anonymat renseignent par exemple que l'Administrateur du territoire reçoit mensuellement une somme de 200 000 FC (+ de 420\$), les Administrateurs adjoints et le chef secteur : 102 000 FC (+ 200 \$) et les autres des montants qui vont jusqu'à pas mois de 70 000FC (150 \$).

<sup>9</sup> C'est nous qui soulignons.

*par le gouvernorat de province à Monsieur Pierre Mercier, Représentant de votre société en poste à Lubumbashi, le 14 octobre 2004 en relation avec le mouvement d'insurrection observé dans la région de Kilwa, comme décrit dans le message officiel n° 550/0350/BUR/AT/PTO/OO4 du 16 octobre 2004 de l'Administrateur de Territoire de Pweto »<sup>10</sup>.*

- Le 27 juin 2005, un certain Conseil traditionnel des chefs coutumiers du secteur de Moëro se réunit et signe une pétition dont l'objet est : « *Pétition des Chefs Coutumiers de Kilwa et ses environs. Démenti sur l'implication de AMC [Anvil Mining Congo SARL] dans les évènements malheureux de Kilwa du 13 au 14 octobre 2004* » destinée à Monsieur Bill Turner dont le contenu met hors de cause l'entreprise Anvil Mining dans l'affaire du massacre.<sup>11</sup>
- Le jeudi 7 juillet 2004, Monsieur Donatien Nyembo Kimuni, attaché de presse du Gouverneur passe sur la chaîne publique de télévision (RTNC/Katanga) au cours de l'émission Panorama et déclare entre autres : « *elle (l'ASADHO) doit être maintenant traitée durement et comme telle par tout le monde ... elle travaille contre les intérêts de la province du Katanga ... elle est une organisation nuisible pour tous les fils du Katanga ... elle s'attaque aux investisseurs qui sont au Katanga dans le but de plonger la province dans la misère ... et que les choses ne doivent plus continuer ainsi, nous devons réagir ...* »<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Ce 1<sup>er</sup> paragraphe de la lettre du Gouverneur ne dit pas si les instructions étaient écrites, et rien ne justifie qu'elles fussent verbales car Anvil a son siège à Lubumbashi.

<sup>11</sup> Il est vrai que les massacres de Kilwa ne se sont jamais produits du 13 au 14 octobre 2004 et en cela, les chefs coutumiers ont dit vrai car en ce moment Kilwa était sous l'occupation des insurgés. Mais les massacres eux se sont produits à partir du 15 et au delà quand Adémar a repris Kilwa grâce au soutien logistique et en nourriture de Anvil accordé aux FARDC.

<sup>12</sup> Cf. lettre n°ACIDH/HT/PK/072/07/05 du 18 juillet 2005 adressée au Procureur de la République ayant pour objet : Campagne contre les ONG des droits humains sur la RTNC/Katanga.

- Le 16 juillet 2005, le même collectif des chefs coutumiers présente à Monsieur Bill une allocution dans laquelle on peut lire au 4<sup>ème</sup> paragraphe : « *Nous venons de porter un démenti formel à ces allégations pour son implication dans les évènements malheureux et de triste souvenir (...) Ces allégations qualifiées d'injustes et de non fondées pour nous et par notre population sont de nature à vouloir saper la réputation de cette société AMC et à vouloir la déstabiliser alors qu'elle se recherche et se positionne petit à petit.* »
- Le 05 septembre 2005, le Gouverneur de province du Katanga, Urbain Kisula Ngoy, convoque les ONGDH (ASADHO/Katanga, ACIDH, CDH et le GANVE) pour les confronter à Anvil Mining Congo représentée par M. Bill Turner sur base de deux lettres privées entre ASADHO/Katanga et Anvil Mining Congo en présence de la presse<sup>13</sup>

### **c) Autorités nationales :**

Deux jours après la reprise de Kilwa, Monsieur Augustin Katumba Mwanke, homme très influent proche du Chef de l'Etat qui est aussi un fils du coin, était arrivé sur l'île zambienne de Nsimba situé à une distance de 7 Km au large de Kilwa ; quelques cadavres lui avaient été montrés<sup>14</sup> et des familles se sont plaint devant lui du massacre qui venait d'avoir lieu et dont certains corps n'étaient pas encore ensevelis. Il

---

<sup>13</sup> Le communiqué de presse de L'ASADHO/Katanga n°15/2005 du 28 septembre 2005 indique : « En outre, l'ASADHO/Katanga s'inquiète de l'attitude du Gouverneur de province du Katanga, Dr Urbain KISULA NGOY, tendant à défendre à tout prix les entreprises minières du Katanga, et qui, dans différentes rencontres avec les ONG des Droits de l'Homme, dont celles du 05/09/2005 à laquelle il avait convié la société ANVIL MINING et la presse, et du 18/09/2005, ne cesse de déclarer que les ONGDH jouent le jeu des politiciens, se comportent comme des apatrides, prennent des prises de position ne reposant sur rien, décourage les investisseurs, cherchent à se substituer aux pouvoirs publics, vendent le pays aux étrangers à travers leurs communiqués de presse et rapports (...) »

<sup>14</sup> Probablement des personnes décédées par noyade.



n'avait réagit et aucune mesure nécessitant des poursuites contre les présumés auteurs n'a été prise. Il urgera cependant les déplacés de retourner à Kilwa. Et aussitôt, Anvil Mining a mobilisé<sup>15</sup> sa barge sur le lac et ses camions jusqu'au village Mukupa et au-delà pour rapatrier les personnes déplacées.

Au sujet de ce rapatriement des personnes déplacées, cela est confirmé à la page 6 de la Pétition des Chefs coutumiers et population de Kilwa tant vantée par Anvil et datée du 27 juin 2005 où l'on peut lire : *« D'ailleurs, la barge de la société avait été mobiliser (sic) d'aller chercher la population de Kilwa qui s'était enfuie pour se réfugier dans l'île zambienne de NSIMBA, située à 7 Km de Kilwa. Les camions sillonnant partout jusqu'à Mukupa, village situé à 55Km de Kilwa sur la route Lubumbashi, sont mis à la disposition de la population en fuite pour la faire retourner à Kilwa. Si cela fut du goût des autorités de la société d'Anvil Mining Congo de traquer la population à la mort, elles ne feraient pas tous ces actes de haute marque **philanthropique**<sup>16</sup>, même si elles cherchaient à se couvrir ».*

Il se dégage de l'analyse de ces déclarations et de l'opinion non officielle prédominante à Kilwa que la population a le sentiment que l'action des autorités (toutes) semble être plus orientée exclusivement vers les intérêts de Anvil Mining Congo. Ce qui justifie qu'aucune action ne soit enregistrée en faveur ni de la population de Kilwa en général, ni des victimes en particulier<sup>17</sup> et ce, depuis le massacre.

---

<sup>15</sup> Y aurait-il eu encore une deuxième "réquisition" de la barge et des camions pour rapatrier les déplacés ? Aucune autorité étatique n'avait entrepris cette démarche auprès des autorités zambiennes.

<sup>16</sup> C'est nous qui soulignons

<sup>17</sup> Le Commissaire de District, monsieur Mwelwa Nsambi, lors de son dernier passage à Kilwa avait demandé aux familles des victimes de se faire enregistrer au près de l'administration locale sous la promesse d'une assistance. Rien n'a été réalisé à ce jour.

### ***2.2.2 Déclenchement de poursuites judiciaires par la Cour Militaire du Katanga***

Depuis le 29 juin 2005, le colonel Adémar Ilunga Kote Kubaya a été arrêté par l’Auditorat Militaire de Lubumbashi inculpé pour quatorze chefs d’accusations dont les meurtres, les crimes de torture, les pillages. L’instruction ayant commencé depuis le 4 juillet 2005, le colonel Adémar est actuellement détenu à la prison centrale de Kasapa depuis le 10 juillet 2005.

Il convient de noter que parmi les faits pour lesquels il est poursuivi, aucun seul ne se rapporte aux incidents de Kilwa. Cependant, grâce à la pression de la MONUC (qui a vivement salué l’arrestation du colonel) et des organisations des droits de l’homme, une descente sur les lieux vient d’être organisée à partir de ce 10 octobre 2005 par l’Auditorat Militaire du Katanga ensemble avec la Section Droits de l’homme de la MONUC et une équipe d’avocats aussi bien de la défense que des victimes en vue d’approfondir l’instruction avec des éléments recueillis sur le terrain.

### **2.3. Enquêtes et réactions des différents acteurs intéressés**

a) L’ASADHO Katanga avait fait une descente sur le terrain du 4 au 15 décembre 2004, soit deux mois seulement après les incidents et avait rendu public le rapport SPDH N° 006 ASADHO/Katanga en janvier 2005. Ce rapport confirmait le massacre et autres nombreuses exactions perpétrées par les troupes des FARDC conduites par le Colonel Adémar Ilunga surnommé ‘Kisu Makali Kote Kubaya’<sup>18</sup>, à l’aide de l’appui logistique de l’entreprise Anvil Mining, mais sans faire ressortir expressément la responsabilité particulière de cette entreprise australienne d’exploitation minière.

---

<sup>18</sup> Littérairement « couteau (à double) tranchant, mauvais à tous égards »

- b) Le 28 février 2005, l'ACIDH a écrit la lettre n° ACIDH/PK/HT/007/02/2005 à Anvil Mining contre accusé de réception ayant pour objet « *Préoccupations de l'ACIDH sur Anvil Mining et les atteintes aux droits de l'homme commises à Kilwa en date du 15 octobre 2004 par les FARDC* ».
- c) A la même date, l'ACIDH avait rendu public le communiqué de presse n° 005/ACIDH/02/05 dans lequel, citant la lettre sus référencée, elle relevait que d'une part « le 15 octobre 2004, la cité a été reprise par la 62<sup>ème</sup> Brigade des FARDC basée à Pweto, dirigée par le Colonel Adémar Ilunga qui, d'après les sources de l'ACIDH, utilisait les véhicules et engins de l'entreprise minière Anvil Mining pour piller, exécuter sommairement une centaine de civils ... » ; et d'autre part que « L'ACIDH s'en est dite préoccupée d'autant plus que ces informations font état d'implication de hautes autorités de l'Etat et des fonctionnaires des organisations internationales qui tiennent à des intérêts miniers. »
- d) Du vendredi 13 au dimanche 15 mai 2005, une équipe de quatre reporters venus d'Australie et appartenant au département **Four Corners** de la chaîne publique de télévision Australian Broadcasting Corporation ABC, accompagnée d'un membre de l'ACIDH, a effectué une mission de reportage dans la Cité de Kilwa et ses environs à 350 Km de Lubumbashi dans la province du Katanga en République Démocratique du Congo. Le reportage sur l'incident survenu au mois d'octobre 2004 consistait à recueillir des informations y relatives auprès de la population locale, surtout le rôle présumé de la société Anvil Mining d'origine australienne.

- e) Le 6 juin 2005 la télévision publique australienne a diffusé sur les ondes le reportage sur Kilwa et une interview exclusive a été accordée à monsieur B. Turner sur le rôle et l'implication de Anvil Mining dans les incidents.
- f) Le 12 juillet 2005, paraît un document<sup>19</sup> intitulé « Appel patriotique n° 003/03. Malheureux constat. Des ONG étrangères (européennes) en veulent à la RDC et aux sociétés congolaises » sous la responsabilité de Action contre l'Aliénation et la Manipulation (AAM), appartenant au Réseau de Lutte contre la Corruption et la Fraude RELCOF. Ce document attaque sans détours : « *On constate depuis un certain temps une agitation de mauvaise augure de la part des ONG qui s'amuse à prendre à partie les entreprises congolaises les accusant, souvent sans en étayer les preuves tangibles, de tous les maux comme si elles étaient responsables de la destruction de la RD Congo* ».

L'auteur de ce document de trois pages relate qu' « au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours, il s'est tenu en Zambie, à Ndola et dernièrement à Lusaka, plus de deux rencontres dites *réunion d'évaluation des entreprises congolaises et leur contribution au développement de la RDC et de la région ... au cours de ces rencontres ... monsieur Eric Bruyland, Madame Patricia Feeney, un certain Charles, l'ONG 11. 11. 11, RED (sic), GRAETS ne cherchaient pas à aider la RDC, mais visaient plutôt à rassembler des éléments*

---

<sup>19</sup> ACIDH et RAID relèvent trois choses : 1/ Ce document anonyme, sans adresse physique ni numéro de téléphone publié sur Internet sous l'adresse : [aammus2005@yahoo.fr](mailto:aammus2005@yahoo.fr), N°003/05 est le seul document public existant pour le compte de AAM jusqu'à ce jour. Lors de cette publication personne n'en connaissait l'existence ni ses animateurs. 2/Aucune réunion du genre n'a eu lieu en ces endroits cités ; 3/ Renseignements pris, aucune organisation internationale ni journaliste cités gratuitement dans ce rapport n'en a connaissance. Il revient toutefois à l'ACIDH et RAID que selon le rapport de Anvil du 30 août 2005 et les cartes de visite distribuées lors de la visite du site de Dikulushi en août dernier par monsieur Caïman Kayembe Ngwama, celui-ci se trouve être le président à la fois de AMM et de RELCOF.

*d'accusation contre les entreprises privées exerçant au Congo... »<sup>20</sup>*

- g) Le 13 juillet 2005, un document intitulé 'Mémorandum de la population de Kilwa' adressé à Monsieur Bill Turner signé par SOCICO, SEMPYA, GVK, CJP<sup>21</sup> conclut son analyse de la situation à la 3<sup>ème</sup> page en ces termes : « *Donc, notre point de vue est que l'implication supposée d'ANVIL MINING CONGO dans ce problème de pillage et disparition d'hommes tel que rapporté dans les médias sont à considérer comme un dérapage de l'opinion internationale.* »
- h) Le 17 août 2005, un rapport n° 9 rendu public par le Réseau de Lutte contre la Corruption et la Fraude (RELCOF), intitulé *Massacre de Kilwa au Katanga. Manipulation et double jeu des ONG locales* conclut en ces termes : « *Au Gouvernement, qu'il prenne ses responsabilités afin d'éviter la campagne de dénigrement menée contre une entreprise qui n'a fait que se soumettre aux lois du pays ; A la Communauté Internationale de ne pas prendre pour argent comptant des rapports non vérifiés leur transmis par certaines organisations locales pour améliorer leur image extérieure ; Aux organisations locales d'éviter de prostituer leurs consciences et de vendre une mauvaise image de leur pays à l'extérieur pour servir les intérêts des adversaires ;... »*
- i) En septembre 2005, paraît sur Internet une publication de RELCOF complément à son rapport n°9 du 17 août 2005 qui n'est qu'une apologie de Anvil.

---

<sup>20</sup> Les entreprises défendues par AAM sont : Anvil Mining, STL, EGMF et les autres (p.2.)

<sup>21</sup> Respectivement Société Civile du Congo-Kilwa, Mutuelle des autochtones ; Groupe des Volontaires de Kilwa ; Commission Justice et Paix.

- j) Début octobre RAID publie son rapport de visite à Dikulushi en août dernier en réaction aux rapports de Anvil et de Relcof.
- k) De nombreux articles de presse sont parus surtout dans la presse internationale et particulièrement en Australie faisant état du rapport de la MONUC, de l'implication de Anvil dans le massacre de Kilwa, de l'enquête judiciaire entreprise par la Police Fédérale Australienne, de l'action civile engagée par le cabinet juridique SLATER & GORDON basé à Melbourne pour le compte de quelques victimes à l'initiative des organisations congolaises et étrangères, etc.

#### **2.4. Réactions et mesures prises par Anvil Mining**

Aucune réaction publique de Anvil Mining ne fut enregistrée depuis octobre 2004 relativement à l'incident de Kilwa jusqu'au mois de juin 2005, lorsque l'équipe de Four Corners venait de diffuser le documentaire sur les incidents de Kilwa et que la Police Fédérale Australienne se soit intéressée à l'affaire.

- Du 15 au 16 juillet 2005, Monsieur Bill Turner effectue une visite à Dikulushi.
- Le 23 août 2005, Anvil Mining, depuis son siège en Australie, publie un communiqué de presse par lequel l'entreprise soutient entre autres que toutes les allégations contre elle sont non fondées et qu'elle n'a jamais été contactée ni par la Police Fédérale Australienne, ni par aucune agence du gouvernement australien.
- Le 30 août 2005, Anvil Mining publie un rapport<sup>22</sup> dit de 'visite des ONG à la mine de Dikulushi en RDC' dans

---

<sup>22</sup> Un peu plus précis que la lettre du Gouverneur, ce rapport renseigne que la réquisition avait porté sur les véhicules et l'avion pour le transport des troupes.

lequel, substantiellement Bill Turner y présente la version des faits selon Anvil sur les allégations contre son entreprise, estimant avoir confronté ses détracteurs à la vérité.

Un responsable de Anvil Mining rencontré<sup>23</sup> à Kilwa lors de la mission de terrain s'en défend en ces termes :

Il a bel et bien existé à l'époque des incidents une réquisition verbale en vertu des ordonnances lois n° 1122/FP du 11 juin 1940, modifiée par les Ordonnances – Lois n° 170/AIMO du 15 mai 1942 (B.A., p. 577) et 311/AIMO du 07 novembre 1942 (B.A., p. 1982) portant sur les réquisitions civiles.

Cet ordre verbal a été confirmé par une correspondance du Gouverneur de province datée du 11 juin 2005 et adressée au Président de Anvil Mining ; Monsieur Bill Turner ;

La bonne foi et l'intention de l'entreprise en cédant ses véhicules, mais aussi l'intérêt de protéger son entreprise située à 55 Km de Kilwa (localité de Dikulushi) mais qui utilise le port lacustre de Kilwa pour évacuer sa production via la Zambie ;

L'opinion populaire des habitants de Kilwa exprimée dans différents mémorandums mettant hors de cause l'entreprise.

S'attaquant au rapport de ASADHO et s'appuyant sur celui de RELCOF, ce responsable de Anvil a relevé ce qui suit :

- Les fosses communes dont avait fait allusion le rapport de ASDHO Katanga n'ont pas été creusées par Anvil, mais ce sont de vieilles carrières de latérite creusées par l'Office des Routes et qui dateraient de 1974 ;

---

<sup>23</sup> L'anonymat a été requis.

- Il n'existe aucune piste à Dikulushi qui servirait à Anvil d'évacuer les minerais par hélicoptère. La piste en construction n'est pas encore achevée ;
- La population de Kilwa soutient Anvil. Ce soutien a été exprimé dans un mémorandum et au cours des interviews réalisées par le RELCOF ;
- Madame Patricia Feeney a été totalement déçue devant les contre vérités du rapport de l'ASADHO qu'elle défendait à tout prix et qui fonde l'essentiel de ses accusations, après la confrontation sur le terrain et l'audition des autorités traditionnelles ;
- D'ailleurs le groupe des bailleurs qui s'apprêtaient à financer Anvil sont entrain de se convaincre de son innocence dans cette affaire de massacre et l'entreprise est assurée de gagner le procès.

Il a cependant fait noter que lors de la visite du charnier de Nsensele, le Consul Sud africain qui faisait partie de la délégation s'est indigné que les victimes n'aient pas eu jusqu'à ce jour droit à une sépulture digne et qu'il allait demander à son gouvernement des moyens afin que ceux qu'il a qualifié de « héros » soient exhumés, identifiés et enterrés comme des personnes humaines.

## **2.5. Position de quelques membres des organisations de la société civile de Kilwa :**

- *Messieurs KINAKA MUSAFIRI, secrétaire de la mutuelle socio-culturelle Sempya et secrétaire permanent de OTUC<sup>24</sup> et MAKAMBA Elie, trésorier de SOCICO/Kilwa<sup>25</sup>*

L'entretien avec ces deux personnes peut se résumer comme suit :

---

<sup>24</sup> Organisation des Travailleurs Unis du Congo

<sup>25</sup> Société Civile du Congo - Kilwa



1. Il existe, au-delà de toute spéculation, des faits indéniables et qui sont connus de toute la population de Kilwa, à savoir :

- le massacre des populations civiles par les soldats des FARDC

- l'usage par les FARDC des véhicules de Anvil Mining, non seulement dans le transport des troupes pour la conquête de la cité de Kilwa, mais aussi à l'intérieur de la cité de Kilwa lors des pillages, de transport des détenus jusqu'à Nsensele ; Un chauffeur sur nommé « Shimpundu/Shambuyi »<sup>26</sup> a été identifié.<sup>27</sup>

- le soutien en vivres et en argent accordé par Anvil aux soldats pendant et après la reprise de la cité.

Ils ajoutent cependant en disant que l'intention de Anvil n'était pas de pousser les soldats à massacrer la population, mais peut-être si Adémar n'eût pas reçu ce soutien, il lui eût été difficile de déloger les insurgés de Kilwa, et que même les dommages causés eussent été moindres.

Ils relativisent cependant cette appréciation en évoquant le caractère insubordonné des troupes en pareilles situations et le caractère crapuleux du Colonel Adémar.

Parmi les faits positifs à mettre à l'actif de Anvil, ils ont signalé la réfection et l'électrification de l'hôpital. Ils trouvent cela insuffisant et déplorent la politique sociale de l'entreprise qui recrute ailleurs et n'offre aucune garantie sociale pour les travailleurs (non respect de la législation sociale).

A la question précise de savoir dans quelle intention ils ont participé à l'élaboration et à la signature du mémorandum qui tend à mettre hors de toute cause la société Anvil, ils ont

---

<sup>26</sup> Cette appellation est communément attribuée au père des jumeaux

<sup>27</sup> Il nous revient d'une source qui n'a pas été recoupée que les soldats avaient revêtus des uniformes de Anvil pour les missions de reconnaissance.

préféré user de leur droit de réserve, arguant qu'ils ne pouvaient pas parler au nom des autres et en leur absence.

## **2.6. Les victimes et les témoins**

A ce jour il n'existe aucune liste exhaustive des victimes ni des sources officielles, ni des organisations indépendantes. Ceux des membres de famille qui ont été rencontrés physiquement à leurs domiciles ont permis de donner des indications sur les identités, les circonstances probables de leurs décès ou disparitions et des témoignages sur le mode opératoire des troupes des FARDC lors de la contre-attaque.

Sur 33 familles des victimes rencontrées lors de la mission de terrain, il y a 28 cas des décès parmi lesquels :

- 1 seul cas d'un présumé insurgé tué le 16 octobre 2004. Ancien policier pensionné, il avait été actif dans le mouvement des forces d'auto défense populaire FAP pendant la période de guerre et avait sympathisé avec les insurgés.
- 10 cas de décès par noyade sur le lac Moëro pendant la fuite de la contre-offensive des FARDC
- 3 cas des blessés par balle qui ont survécu à des dommages physiques atroces. L'un d'eux est récemment décédé.
- 2 rescapés dont un de la fosse à Nsensele
- 18 cas d'exécution sommaire ou de disparition.

Pendant l'assaut de la cité au cours duquel il n'y a pas eu de résistance de la part des insurgés, toute personne qui était trouvée vivante était :

- soit arrêtée et rançonnée : cas de la femme d'un commerçant qui a dû payer la somme 1400\$ pour sauver sa vie et son commerce ; et d'une femme qui avait sauvé sa vie en donnant de l'argent alors que l'homme qui l'aidait à porter ses casiers a été arrêté et exécuté à Nsensele le 15 octobre 2004.

- soit emmenée à l'hôtel Kabyata, pour être ensuite exécutée à Nsensele : majorité des cas.
- soit simplement abattue sur le champ sans autre forme de procès.

Après que les troupes des FARDC aient pris le contrôle de la Cité le vendredi 15 Octobre 2004 et les jours suivants, les soldats ont procédé aux opérations de ratissage des maisons et des quartiers. C'est au cours de ces opérations que d'autres personnes ont été tuées ou blessées dans leurs propres maisons ou parcelles.

En outre, il est à noter que les victimes se sont comptées aussi parmi les non résidants de Kilwa ; d'autres familles ont déjà quitté la cité pour aller vivre ailleurs. Aussi, étant donné que les deuils avaient été interdits pendant cette période,<sup>28</sup> il était difficile aux personnes ou familles victimes de s'identifier les unes les autres.

Quant aux circonstances de leurs décès, elles peuvent varier du fait que pour la plupart des membres de famille, ils étaient en fuite.

Par ailleurs, il est donné d'autres indications non suffisamment recoupées mais pouvant conduire à identifier d'autres victimes :

- 1 Deux jeunes gens auraient été arrêtés aux abords de l'hôpital où, dans un premier temps ils avaient trouvé refuge ; mais d'où ils étaient sortis pour aller vérifier l'état de leurs habitations.
- 2 Une dame qui aurait succombé de ses blessures à l'hôpital. A Kilwa, elle était locataire chez M. Jean Changa. Elle était traitée par les docteurs Philippe et Patrick.
- 3 Un élève ressortissant de la collectivité de Bukongolo.

---

<sup>28</sup> Les troupes auteurs des massacres sont restées dans la zone jusqu'en juillet 2005.

- 4 Un fils de monsieur Kabuchungu, enseignant qui n'est plus à Kilwa.
- 5 Deux cadavres de deux jeunes gens qui auraient été déposés à la morgue de l'hôpital
- 6 Le neveu à Monsieur Mudjibu qui fut arrêté au camp de pêche Katambala avec deux autres. Il a succombé des suites de l'hémorragie d'une plaie par balle dans la jambe

Un renseignant citant les sources de la croix rouge locale a fait savoir que rien que pour les fosses de la localité de Nsensele, il existerait trois charniers dont l'un contiendrait 34 corps, l'autre 32 et un autre 2.

Il faut avoir à l'esprit que les tueries se sont poursuivies même en dehors de Kilwa et des personnes sont mortes dans des villages lointains

La population interrogée sur la cause des fuites massives avant l'arrivée d'Adémar a rapporté que ce dernier avait déclaré par radio/phonie<sup>29</sup> qu'il ne ferait pas de quartier. Quiconque serait trouvé à Kilwa sera traité comme un insurgé.

---

<sup>29</sup> Des opérateurs de phonie à Kilwa ont pu capter en brousse le message de Adémar et l'ont confirmé aux enquêteurs.

### III. CONCLUSION

Ce rapport de la mission de terrain ne peut se terminer sans que des observations critiques ne soient formulées au regard de certains aspects de l'investigation et de certaines questions auxquelles des réponses doivent être absolument données.

La mission a suscité les questions suivantes que les deux ONG se posent :

1. Qu'est-ce qui justifie que le massacre que ne conteste plus personne n'ait intéressé la justice qu'après une année et quelle serait la raison de ce regain d'intérêt, alors qu'il y a unanimité sur les faits, les présumés auteurs des crimes, les circonstances, le lieu et les victimes ?
2. Pourquoi la justice militaire a-t-elle attendu que le Colonel Adémar ILUNGA soit impliqué dans une autre affaire de vol à mains armées à Lubumbashi pour qu'il soit arrêté ?
3. Pourquoi est-il seul à avoir été arrêté jusque là ?
4. Pourquoi une année après le massacre aucune autorité ne se soucie du sort des victimes survivantes, des témoins et d'offrir une sépulture digne pour les défunts ?
5. Pourquoi une vaste campagne pour laver la compagnie Anvil Mining Congo quand l'opinion demande des enquêtes pour rétablir les faits ?
6. Pourquoi la MONUC ne veut-elle pas rendre public son rapport pour éclairer l'opinion publique congolaise ?
7. Quelles sont les circonstances exactes dans lesquelles les FARDC ont pu se retrouver en possession des moyens logistiques de Anvil ?
8. Quel a été le rôle exact des chauffeurs et des deux cadres de l'entreprise pendant la période de la contre offensive <sup>30</sup>?

---

<sup>30</sup> Cf . Interview de Bill Turner sur la chaîne australienne ABC

9. Y aurait-t-il eu encore une deuxième "réquisition" de la barge et des camions (et par qui ?) en vue du rapatriement des personnes déplacées ?
10. Faute d'une telle réquisition, à quel titre et en vertu de quoi l'entreprise Anvil s'est-elle permise, en lieu et place du gouvernement congolais, de démarcher auprès des autorités zambiennes pour obtenir le rapatriement des déplacés ?<sup>31</sup>
11. Qui conduisaient la barge et les camions de Anvil pendant les opérations de rapatriement ?
12. A qui obéissaient-ils ?
13. Etc.

#### **ACIDH et RAID notent :**

- Des incohérences et des imprécisions qui rendent obscures les circonstances dans lesquelles Anvil a donné ses véhicules aux troupes des FARDC. En effet, il se dégage de la lecture de la lettre du Gouverneur de province, des interviews données par Monsieur Bill Turner Président de l'entreprise, des différents rapports publiés à ce jour et des déclarations de la population qu'aucune preuve n'a été donnée qu'au moment des faits, qu'Anvil a reçu et par quelle manière l' 'instruction ferme' de mettre à la disposition des éléments de la 6<sup>ème</sup> Région Militaire des moyens logistiques (lesquels ? pour combien de temps, moyennant quelle compensation ?) ... Tout semble être orchestré afin de faire accréditer à l'opinion l'existence d'une 'réquisition verbale'.

---

<sup>31</sup> La mission a été informée qu'au cours du rapatriement des déplacés de l'île de Nsimba, les forces de l'ordre zambiennes en ont profité pour expulser illégalement même les résidents congolais en règle.

- La présence des employés d'Anvil Mining pendant la contre attaque à Kilwa. Cette présence est constatée par des témoins oculaires. Bien que ce fait soit catégoriquement nié par Anvil, celui-ci est incapable ni de rendre public son propre rapport d'enquête interne ni de prouver le contraire ; encore moins de dire quels ont été les faits et gestes posés par certains de ses chauffeurs, le responsable de la sécurité et celui du management au moment des faits.
- Les FARDC ont défendu aux familles d'observer le deuil ou d'enterrer les corps de victimes / membres de familles. Ce fait a été attesté par toutes les personnes rencontrées à Kilwa et l'autorité politicoadministrative locale n'a jamais donné des raisons de cette interdiction ni pris de mesure pour ensevelir correctement les cadavres.
- Que des personnes qui avaient fait des déclarations aux organisations des droits de l'homme en décembre 2004 et plus tard au mois de mai 2005, ont changé leurs versions des faits après l'enquête interne d'Anvil qui a eu lieu au cours des mois de juillet et août 2005.
- La présence à Kilwa des soldats, responsables du massacre jusqu'à l'arrestation du Colonel Adémar Ilunga en juillet 2005 a contribué à entretenir un climat d'insécurité pour les familles des victimes et des témoins.

## *Post-scriptum*

*(...) Mon fils a été arrêté le 15 octobre 2004 par les soldats du Colonel Adémar Kote Kubaya et conduit à l'hôtel Kabyata. Ils étaient au nombre de douze personnes dont un voisin, qui connaissait parfaitement mon fils. (...) De là ils furent embarqués dans une camionnette de Dikulushi (entendez Anvil Mining) de marque Isuzu pour être fusillés à Nsensele.*

*C'est alors que le voisin me raconte : « ... ils nous ont aligné le long de la fosse pour nous fusiller ... Moi j'étais troublé et suis tombé précipitamment dans la fosse, hors de connaissance, pendant que les autres corps s'effondraient sur moi. (...) Quand j'ai repris connaissance et réalisé que moi et un autre homme, tout couverts de sang, étions saufs, je me suis mis à marcher juste devant moi dans la brousse, sans savoir où j'allais jusqu'à la nuit tombante, quand je parvins au village Mutwale... »*

*Le lundi 18 octobre 2004, pendant que j'étais à la recherche de mon fils, dans toute la cité de Kilwa, et dans les villages environnants, je suis arrivé au village Mutwale où je me fis interpellé par mon voisin qui m'annonça que le sang dont était couverts ses vêtements était celui de mon fils ....*

*Père d'une victime<sup>32</sup>*

---

<sup>32</sup> Les noms et identités de toutes les personnes dans cet extrait ont été tus pour raison de sécurité.